

Comité des Statuts et Règlements
Compte rendu de la réunion du 6 mars 2013
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférence
17 h 30

Présences : S. Mullen (présidence), S. Gagnon, N. Giannakoulis, L. Haméon, A. Kurikshuk-Nemec, A. Picotte, D. Petriu, C. Poirier, D. Martin.

Absences justifiées : T. Bujaczek, C. Danik.

1. Adoption de l'ordre du jour

S. Mullen demande d'ajouter le point « Échéancier du budget » en 3 a).

Résolution : Il est proposé par S. Mullen et appuyé par S. Gagnon d'adopter l'ordre du jour, avec modifications. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

2. Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Résolution : Il est proposé par C. Poirier et appuyé par L. Haméon d'adopter le compte rendu. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. Élections partielles afin de pourvoir les postes vacants au CEN

Les dernières modifications sont apportées et le dossier peut maintenant être soumis à l'approbation du CEN.

Suivi : D. Martin incorporera les modifications et fera suivre au CEN.

3 a) Échéancier du budget

Le Comité étudie des modifications proposées aux paragraphes 22.5, 29.4 et 30.1, car le CEN a approuvé les modifications au processus budgétaire, ce qui exige d'apporter des modifications aux Statuts.

Une inquiétude est soulevée au sujet de la modification du paragraphe 30.1, qui déplace l'AGB en mars : ce paragraphe ne devrait pas être modifié car adopter cette modification ne se traduira pas par une approche plus tournée vers l'avenir.

S. Mullen affirme que rien n'empêche l'Association de tenir une assemblée additionnelle à l'automne si c'est nécessaire.

Résolution : Il est proposé par S. Mullen et appuyé par A. Picotte d'approuver les modifications.

Pour = 7, contre = 0, abstention = 1. **Résolution adoptée.**

4. a) Le point sur l'examen des règlements des sections locales

La section locale à RHDC a demandé au comité de suspendre l'examen de ses règlements, car ceux-ci sont en cours de révision.

L'examen des règlements des autres sections locales procède.

5. Projet de disposition stipulant que les sections locales comptant 500 membres doivent avoir des règlements

D. Martin fournit les statistiques sur le nombre de membres par section locale.

- Il est suggéré de fixer le nombre à 200.
- Ne vaudrait-il pas mieux de modifier le Cadre de règlements pour les sections locales et de le fournir aux sections locales? Ce serait moins de travail pour les sections locales, qui pourraient modifier le cadre en fonction de leurs besoins.
- Veiller à ce que le cadre comprenne l'exigence d'une date d'entrée en vigueur.

Il y a **consensus** de revoir le cadre pour la prochaine réunion.

6. Projet de règlement pour le processus de vote électronique

Point **reporté**.

7. Processus pour devenir délégué syndical

Le Comité examine le formulaire de demande et apporte des modifications.

Suivi : D. Martin incorporera les modifications et fera suivre au CEN pour approbation.

8. Points à envisager pour l'avenir

a) Examen des Statuts et Règlements par le conseiller juridique.

Point **reporté** à une date indéterminée.

b) Déclaration solennelle – est-ce qu'elle s'applique aux membres des comités et sous-comités?

Oui, elle s'applique aussi à tous les membres des comités permanents et des sous-comités.

S. Mullen fournira un projet de politique sur cette question pour la prochaine réunion.

c) Moment du vote sur les modifications aux Règlements et Statuts – à l'avenir, devrions-nous fournir une justification/explication des modifications et devrions-nous prévoir une période de questions et réponses avant le vote?

S. Mullen fournira une feuille des avantages et inconvénients pour la prochaine réunion.

d) Résolutions provenant de l'extérieur du CEN et ayant des incidences financières – comment ces résolutions devraient-elles être traitées? Devraient-elles être étudiées d'abord par le Comité des finances? Devraient-elles faire l'objet d'une cotisation spéciale?

S. Mullen fournira une feuille des avantages et inconvénients pour la prochaine réunion.

e) Article 19 – Destitution

Point **reporté** au prochain exercice financier.

9. Levée de la séance

Résolution : Il est proposé par C. Poirier de lever la séance à 19 h 6.